

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Séance du 28 MARS 2022 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Alexis GRANDIN représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Date de convocation :
21/03/2022

Date d'affichage :
01/04/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 43

Le secteur associatif représente un vecteur important de la vie locale. Aussi la Ville de Saint-Quentin mène-t-elle une politique volontariste d'aides directes et indirectes apportées aux associations, celle-ci constituant une priorité en matière budgétaire.

Ainsi, sont proposées au Conseil les subventions suivantes :

Lycée Pierre de la Ramée - Séjour pédagogique à Kaiserslautern du 4 au 8 avril 2022 pour 20 élèves de seconde et terminale	1 000 €
Saint-Quentin Handball -Affrètement d'un bus de supporters saint-quentinois dans le cadre de la qualification de l'équipe première féminine du club en quart de finale de la Coupe de France régionale, le 17 avril 2022 à Chambray-les-Tours	650 €
Association Team Saint-Quentin Pêche - Organisation d'une manche du championnat de France de 2 ^{ème}	

division nationale handipêche, du 29 avril au 1 ^{er} mai 2022 au Quai Gayant	800 €
Karaté Club Saint-Quentinois - Organisation de la Coupe de France Kata pupilles et benjamins les 23 et 24 avril 2022 au Palais des Sports Pierre Ratte	5 800 €
Vélo Club Amateur de Saint-Quentin -Organisation du 11ème Grand Prix Cycliste de la Ville de Saint-Quentin à la ZAC la Vallée le 27 mars 2022	6 000 €
-Organisation du Prix Cycliste Souvenir René Huel le 17 juillet 2022	12 000 €
- Organisation du Grand Prix Cycliste de la Braderie le 5 septembre 2022	6 000 €
Aéroclub de Saint-Quentin-Picardie - Organisation de la Fête Aérienne Internationale de Saint-Quentin le samedi 23 juillet 2022 sur l'Aérodrome de Saint-Quentin-Roupy-Fontaine-les-Clercs	65 000 €
Plein Contact Club - Organisation de la première édition du « MMA Show Time » le 18 juin 2022 au Palais des Sports Pierre Ratte	15 000 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'accorder les subventions détaillées ci-dessus, étant précisé que les crédits correspondants seront prélevés par virements sur les crédits budgétaires de l'exercice en cours ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires en vue de leur mandatement aux bénéficiaires, sous réserve que ceux-ci soient en conformité avec les dispositions en matière de subventions versées aux associations.

DELIBERATION

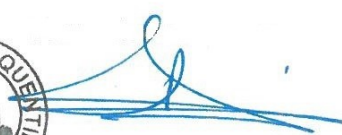
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 39 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, M. Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20220328-56421-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 avril 2022

Publication : 1 avril 2022

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation